



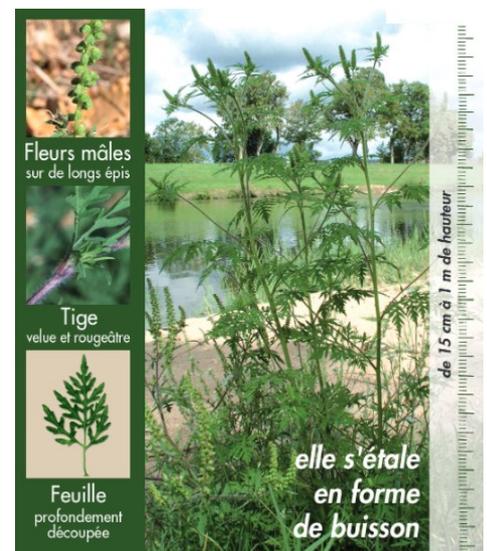
L'ambrosie à feuille d'armoise, plante annuelle originaire d'Amérique du Nord, invasive en France, est à l'origine d'impacts négatifs à la fois en termes d'invasions biologiques et de santé publique : l'ambrosie produit en grande quantité un pollen très allergisant pour la population, d'autre part elle peut entraîner des baisses de rendement des productions agricoles et une dévalorisation des terres agricoles.

La lutte contre les ambrosies est rendue **obligatoire dans le département de la Nièvre**, en application de plusieurs textes réglementaires dont l'article R1338- 4 du code de santé publique et l'arrêté préfectoral n° 58-2018-07-12-006 du 12 juillet 2018.

La destruction de la plante chaque année afin de prévenir la dissémination des graines est obligatoire par tous et partout.

Par ailleurs, au niveau agricole, l'ambrosie concurrence fortement les espèces cultivées et peut avoir un fort impact sur les rendements. Les cultures de printemps sont les plus concernées.

Toute personne qui identifie de l'ambrosie (cf. photo ci-contre) sur un terrain dont il a la propriété ou l'exploitation a l'obligation d'intervenir par sa destruction en utilisant le moyen approprié (arrachage, fauchage, utilisation d'un herbicide ...). Si le terrain n'est pas de votre propriété, ou que vous ne connaissez pas les propriétaires, vous pouvez en faire le signalement sur la plateforme : www.signalement-ambrosie.atlassante.fr ou auprès du référent communal.

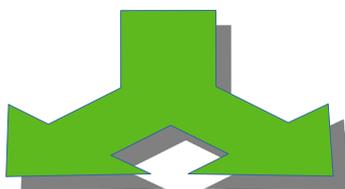


COMMENT LUTTER SUR VOTRE EXPLOITATION ?

Des conseils techniques concrets dans la lutte peuvent vous être apportés par les équipes de la FREDON et/ou de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Je suis exploitant et je participe à la lutte

Je réalise la destruction de l'ambrosie jusqu'en limite de parcelle cadastrale (yc talus, fossé, chemins)



Et aussi par le nettoyage des outils et engins pour prévenir la dissémination des graines

L'élimination des plants d'ambrosie doit se faire **avant la pollinisation estivale**, pour éviter les émissions de pollen et **impérativement avant la grenaison**.

Pour rappel, afin de lutter au mieux contre cette plante invasive, il est indispensable d'utiliser le plus en amont possible **les leviers agronomiques suivants avant de concevoir une stratégie pluriannuelle de désherbage chimique** :

Privilégier la rotation des cultures en introduisant par exemple plus de cultures d'hiver

Mettre en œuvre des déchaumages superficiels (2 passages) qui peuvent détruire les adventices et viser un rôle de faux semis, l'inter-culture d'été étant une période propice

Retarder les dates de semis des cultures de printemps après une préparation anticipée ou un faux semis peut limiter la pression des ambrosies dans le tournesol et le soja

Retarder la fauche au stade bouton des ambrosies en bordure de parcelle limite l'émission de pollen

Surveiller vos parcelles et en parler à vos voisins

Arracher/faucher manuellement les 1^{ers} pieds découverts avant qu'ils grainent, après ce sera plus grave

Éviter la contamination des parcelles propres en récoltant les zones souillées en dernier

Nettoyer soigneusement la moissonneuse après moisson, tous les outils de travail du sol après le passage sur une parcelle contaminé.

Demander systématiquement à votre entrepreneur agricole de nettoyer son matériel avant d'entrer dans vos parcelles

Vous trouverez la fiche « Comment lutter contre l'ambrosie ? », téléchargeable sur le site internet des Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté :

<https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/publications/la-publication-en-detail/actualites/comment-lutter-contre-lambrosie/>